

RÈGLEMENT "PUCES DES COUTURIÈRES" DE GRATENTOUR 2026

Article 1 - TARIF Le prix de la réservation est fixé à 6 euros par table d'1,80 m (2 chaises fournies).

Article 2 - RÉSERVATION/RÈGLEMENT : Renseignements et inscriptions au 06 10 39 17 37 ou 06 89 32 41 44 ou bureau-couture@googlegroups.com . Le paiement par chèque se fait à l'ordre de l'Atelier couture de Gratentour. Il est à déposer/envoyer à la Mairie de Gratentour ou à Atelier couture - 1 à 5 rue Cayssals - 31150 GRATENTOUR. La réservation sera enregistrée à réception du dossier complet (bulletin d'inscription dûment rempli, daté et signé + paiement + copie d'une pièce d'identité). Le nombre de tables est limité à 6 par exposant (cf. Art. 1). Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place, le jour de la manifestation.

Article 3 - EMPLACEMENTS : Les organisateurs attribueront les emplacements qui devront être respectés. Les tables et chaises seront fournies et installées par les organisateurs.

Article 4 - VENTE : Vente exclusive d'articles liés à la couture et aux arts créatifs (tissus, fils, aiguilles, broderie, laine, cuir, revues, etc.). Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 5 - RESPONSABILITÉ : Les ventes se déroulent sous l'entière responsabilité des exposants et acheteurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation. Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, détériorations ou vols subis par les exposants. Les exposants devront laisser leur stand dans le meilleur état de propreté possible.

Article 6 - RESTAURATION : Une buvette tenue par les membres de l'association sera à disposition des exposants et du public visiteur. Des sandwiches, boissons chaudes et froides, et pâtisseries maison seront en vente.

Article 7 - ANNULATION /DÉSISTEMENT : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscriptions seront remboursés, et uniquement dans ce cas. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 - Le présent règlement sera à disposition et affiché aux entrées des salles polyvalentes A et B - 13 rue Maurys, à Gratentour, le jour de la manifestation. La présence à cette journée implique la connaissance et l'acceptation du règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION : DEMANDE D'EMPLACEMENT

Puces des Couturières du dimanche 4 octobre 2026 de 9h à 18h

Tarif • 6,00 € par table (1,80 mètre) avec chaises fournies.

NOM : Prénom :

Adresse : CP Ville.....

Tél. :

E-mail :

Nombre de tables souhaitées :

Le paiement du stand doit obligatoirement être joint au bulletin d'inscription dûment complété ainsi que la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité.

Date et signature,
précédées de la mention « Lu et approuvé » :